

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DU NORD- KIVU
« PASA-NK »

Unité de Coordination du Projet

Prêt : 2000001456 et Don : 2000001442 Numéro du projet : 1100001658



APPEL À MANIFESTATION D'INTERET **(Consultants individuels)**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE DU NORD- KIVU PASA-NK

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Consultant individuel pour la mise en place du système d'archivage électronique au sein du PASA-NK

Numéro de référence : COD-1658-0367-CS-ICS

La République Démocratique du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet D'appui au Secteur Agricole du Nord- Kivu (PASA-NK) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par **Consultant individuel pour la mise en place du système d'archivage électronique au sein du PASA-NK**.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses agents, mandataires et employés sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du **PASA-NK**.

Les services de conseil ("les services") comprennent la mise en place d'un outil approprié en vue de conserver et de garder électroniquement les documents et données pour les retrouver ou les restituer à tout moment ; une procédure et une méthode efficace de gestion des archivages et données ; une politique d'archivage moderne dynamique, efficace et pérenne ainsi que la mise à jour du site WEB du PASA-NK afin de le connecter au système d'archivage mis en place.

Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés publié sur le site web du **FIDA**.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles³. En soumettant le présent document, vous certifiez avoir lu et compris la Politique de confidentialité du FIDA, et acceptez d'être liés par celle-ci⁴.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les règles ci-après relatives aux conflits d'intérêts devront s'appliquer au recrutement, au sein de l'équipe proposée par le consultant, d'agents de la fonction publique ou de membres du personnel du client :

a) Aucun membre du conseil d'administration du client ni aucun membre du personnel qu'il emploie actuellement (à temps partiel ou à plein temps, rémunéré ou non, en congé ou non, etc.) ne peut être proposé pour travailler, ni travailler, ni comme consultant ni pour le compte d'un consultant ;

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

² Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

³ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

⁴ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante:
<https://ifad.org/fr/privacy>.

- b) sous réserve des dispositions de la clause 8.6 d), aucun agent de la fonction publique actuellement en poste ne pourra travailler comme consultant ni pour le compte d'un consultant au sein de son propre ministère, service ou organisme;
- c) un ancien agent de la fonction publique ou un ancien employé du client pourra être recruté pour la prestation de services destinés à son ancien ministère, service ou organisme, sous réserve qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts;
- d) si un consultant présente, dans sa proposition technique, un agent de la fonction publique comme membre de son personnel, celui-ci doit disposer d'une attestation écrite de l'Administration confirmant: i) que l'intéressé sera en congé sans solde à compter de la date de soumission officielle de la proposition et le restera jusqu'à la fin de sa mission auprès du consultant, et qu'il est autorisé à travailler à plein temps en dehors du poste officiel qu'il occupait; ou ii) que l'intéressé démissionnera ou prendra sa retraite au plus tard à la date de l'attribution du marché. Les personnes visées aux points i) et ii) ne pourront en aucun cas être chargées d'approuver l'exécution du présent marché. Le consultant devra joindre cette attestation à la proposition technique qu'il remettra au client.
- e) Si un consultant envisage de faire appel aux services d'une personne à laquelle s'appliquent les clauses 8.6 a) à 8.6 d) des instructions à l'intention des consultants, et qui aurait quitté le client depuis moins de douze (12) mois avant la date du présent appel à propositions, il devra obtenir du client un avis écrit de non-objection avant de pouvoir soumettre sa proposition.

Le PASA-NK invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de sélection de consultants individuels exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Il ne sera pas procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

Les critères de présélection sont les suivants :

N°	Description des critères	Note
I	Qualification et expérience générale du consultant	30 pts
I.1	Qualification : Diplôme de niveau Bac+4 (Licence ou Master) en gestion documentaire, en ingénierie informatique archivistique, bibliothéconomie ou domaine connexe (<i>diplôme bac+4 ou plus - --20 pts ; Bac+3—10 pts ; diplôme de niveau inférieur 00 pts</i>)	20
I.2	Expérience générale : Minimum 5 ans d'expérience professionnelle pertinente, dont une expérience significative dans l'archivage (<i>2 pts/année d'expérience jusqu'à concurrence de 10 pts</i>)	10

II	Expériences similaires :	70 pts
II.1	Avoir exécuté au moins trois (3) expériences dans la mise en place de systèmes d'archivage électroniques (14pts/ expérience pour les trois premières expériences et 2 pts pour chaque expérience supplémentaire jusqu'à concurrence 50 pts) (	50
II.2	Avoir travaillé dans la conception de plans de classement/archivage (5 pts/expérience jusqu'à concurrence de la note maximale)	15
II.3	Disposer d'une bonne connaissance d'outils de gestion électronique de documents (GED) ou équivalent	5
	TOTAL	100 pts

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après ucpppasank@pasa-nk.org le **15/11/2025 (GMT+2)** au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **18/11/2025 (GMT+2)**

Les manifestations d'intérêt présentées sous la forme de curriculum vitæ doivent être remises sous forme écrite à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier postal, par télécopie ou par courriel) le **21/11/2025 (GMT+2)** au plus tard.

À l'attention de :

Monsieur KYALIRE KAMBOYERA Romain Laurent,

Coordonnateur National a.i

Projet d'Appui au Secteur Agricole du Nord-Kivu « PASA – NK »

Adresse : Butembo au bureau de RIKOLTO situé au numéro 42, Cellule MAKOKA, Quartier de l'archevêché, Commune de BULENGERA, Ville de Butembo, Province du Nord Kivu/RDC.

Téléphone : +243 (0) 9797 17 625

Courriel : rkyalis@gmail.com ; ucpppasank@pasa-nk.org

Coordonnateur National a.i,

KYALIRE KAMBOYERA Romain Laurent



Retour à la liste